

LES PRIERES

Chapitre 6 : Description de la prière du prophète (psl) - 5^e Partie

Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre et de ce qu'il y a entre eux, à partir du néant, Grand Maître de cet univers. Nous Lui demandons aide et pardon, et L'implorons de nous préserver du mal de nos âmes et des méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide dans la bonne voie, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. Nous attestons qu'il n'y a nulle divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah, l'Unique sans associé, et nous attestons que Mouhammad (psl) est Son serviteur et envoyé.

Que Dieu accorde Son salut et couvre de Sa bénédiction celui qu'Il a envoyé en miséricorde pour l'humanité toute entière. Il l'a envoyé pour transmettre le Livre explicite et la religion droite, afin de sortir l'humanité des ténèbres de l'association et de l'égarement vers la lumière de la foi et de la voie droite, par la grâce de Son Seigneur, car Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux.

Hadiths 224 :

Abou Qatâda rapporte : « lorsque le prophète (psl) dirigeait la prière collective, il récitait lors des deux premières inclinaisons au cours des prières du Zouhr et d'Al Asr, la sourate de l'ouverture (Fatiha) ainsi que deux autres sourates. Parfois nous l'entendions réciter un verset à haute voix et il lui arrivait également de prolonger la première inclinaison. Pour les deux dernières inclinaisons, il récitait la sourate de l'ouverture » (Boukhari, Mouslim)

Commentaire du hadith :

- 1- Ce hadith montre qu'il est obligatoire de réciter la Fatiha dans chaque Rakkat, pour l'imam ou celui qui prie seul, et ce pour toutes les 5 prières quotidiennes.
- 2- Il est autorisé, pour l'imam ou celui qui prie seul, de réciter dans les deux premiers Rakkats de Zouhr ou Asr, après la Fatiha, une sourate ou une partie d'une sourate, conformément à la parole d'Allah : « **Récitez donc ce qui vous est possible du Coran** » (S Mouzammil, V 20)
- 3- De temps en temps, dans les deux derniers Rakkats de Zouhr ou Asr, le prophète (psl) récitait quelques versets en plus de la Fatiha.
- 4- De temps en temps également, le prophète (psl) faisait entendre aux compagnons quelques versets qu'il récitait dans les prières de Zouhr ou Asr, au point que parfois, les compagnons (qui priaient juste derrière lui) savaient dans quelle sourate il se trouvait.
- 5- Il n'est pas interdit de réciter la même sourate dans les deux premiers Rakkats d'une même prière, que celle-ci soit effectuée à voix haute ou basse. Par exemple, on peut réciter dans une prière de Maghrib ou Icha, la Fatiha + Ikhlass dans le premier Rakkat, puis réciter encore la Fatiha + Ikhlass dans le deuxième Rakkat ; la prière reste valable et il n'y a pas de réparation à faire à cause de cette répétition.

- 6- Il n'est pas interdit non plus de réciter deux sourates dans un même Rakkat. Par exemple, un orant peut réciter la sourate Fatiha + Falaqi + Nassi dans un même Rakkat. Voici deux hadiths qui prouvent cela:
 Selon Aïsha, le prophète (psl) envoya un homme à la tête d'une expédition. Celui-ci, pendant le voyage, récitait dans chacune de ses prières " Qoul Houwa Allâhou Ahad " (Dis : Il est Allâh, Unique). A leur retour, les compagnons ont rapporté ce fait au prophète (psl). Il leur dit : « *demandez-lui pourquoi il a fait cela* ». Quand on a demandé à cet homme la raison pour laquelle il récitait cette sourate dans chacune de ses prières, il a répondu : " Dans cette sourate, sont révélés les Attributs d'Allâh, Le Miséricordieux, c'est pourquoi j'aime toujours la réciter. " Quand le prophète (psl) entendit cette réponse, il dit aux compagnons :
 « *informez-lui qu'Allâh l'aime et l'estime grandement* ».
 Un hadith semblable a été rapporté par Boukhari, selon Anas : Un homme parmi les Ansâr a mené les prières dans la mosquée de Quba. Il récitait à chaque Rakat une sourate en plus de la sourate Al-Ikhlâs. Les gens s'y sont opposés en lui disant que cette sourate suffisait, qu'il devait ou bien la réciter isolément ou en récitait une autre. Il leur a répondu qu'il ne pouvait pas laisser cette sourate, et qu'il préférerait renoncer à mener la prière s'il le fallait. Ils l'ont remplacé par quelqu'un d'autre pour la direction de la prière. Cette histoire a été rapportée au prophète (psl) qui demanda à l'homme :
 « *qu'est-ce qui t'a empêché de céder aux souhaits de tes compagnons, et pourquoi récites-tu cette sourate à chaque rakkat?* » L'homme a répondu : " j'ai beaucoup d'amour pour cette sourate ". Le prophète (psl) dit :
 « *Ton amour pour cette sourate t'a fait gagner l'entrée au Paradis* » (Boukhari)
- 7- Il est également recommandé à celui qui dirige la prière ou prie seul, que le 1^{er} Rakkat soit plus long que le 2^e Rakkat. Cependant, ceci est juste une recommandation mais non une obligation.
- 8- Il est tout aussi recommandé que la sourate qu'on récite dans le 1^{er} Rakkat soit de niveau supérieur (en termes de chronologie selon le classement du Coran), que la récitation dans le 2^e Rakkat. Encore une fois, tout ceci n'est pas obligatoire. Un orant peut réciter la Fatiha + Ikhlass dans son premier Rakkat, puis la Fatiha + Inna Anzalnahou Fî Leylatil Qadr dans son deuxième Rakkat, et sa prière restera valable.

Hadiths 225 :

Abou Saïd Al Khoudrî rapporte : « Nous suivions de près le moment où le prophète (psl) se relevait de l'inclinaison au cours des prières du Zouhr et Al Asr. Nous avons constaté que pour les deux premières inclinaisons au cours de la prière du Zouhr, il restait debout le temps de réciter la sourate Alif Lam Mim – Tanzîl (Sadjda). Au cours des deux dernières inclinaisons, il restait debout durant la moitié de ce temps-là. Lors des deux premières inclinaisons de la prière d'Al Asr, autant que les deux dernières de la prière précédente ; et au cours des deux dernières inclinaisons d'Al Asr, la moitié du temps consacré aux précédentes » (Mousslim).

Commentaire du hadith :

- 1- Il est rapporté, dans les Sounan d'Ibn Maja, que le nombre de compagnons qui discutaient entre eux pour évaluer la durée de la récitation du prophète (psl) étaient au nombre de 30.
- 2- Les savants ont divergé si la durée de la récitation de la sourate Sadjda (30 versets) correspondait à la longueur de chaque Rakkat pris isolément, ou à la longueur totale des deux premiers Rakkats ; mais l'avis le plus dominant est que cela correspondait à la durée de chacun des deux premiers Rakkats.
Allah est le plus Savant !
- 3- La durée de chacun des 2 derniers Rakkats correspondait à la moitié de la sourate Sadjda, soit 15 versets environ.
- 4- Cela montre que le prophète récitait parfois des versets en plus de la Fatiha, dans les 2 derniers Rakkats de Zouhr et Asr, comme vu plus haut.
- 5- Cela ne veut pas dire que de façon absolue, toutes les prières du prophète (psl) de Zouhr et Asr avaient une telle longueur ; la durée de la prière variait, car les compagnons ont rapporté que le prophète (psl) parfois débutait la prière, et il arrivait qu'un compagnon aillait jusque derrière le cimetière de Baqi (pour satisfaire un besoin naturel), puis allait chez lui renouveler ses ablutions et revenait à la mosquée, trouvant le prophète (psl) toujours dans le même Rakkat (Mouslim, Nassa-i).
Cela veut dire que le prophète (psl) récitait parfois des sourates (ou versets) plus longues que Sadjda.
- 6- Selon Ahmad et Mouslim, le prophète (psl) récitait parfois dans les deux premiers Rakkats de Zouhr des sourates d'environ 30 versets, et dans les deux derniers Rakkats, la durée était d'environ 15 versets.
- 7- Dans les deux premiers Rakkats de Asr, il récitait des sourates ou versets d'une longueur d'environ 15 versets, et dans les 2 derniers Rakkats de Asr, d'à peu près la moitié (soit environ 7 à 8 versets) (Mouslim)
- 8- Mais quelque soit la longueur de la prière du prophète (psl), il prenait en compte les gens qui priaient derrière lui ; s'il y avait des malades, personnes âgées ou s'il entendait les pleurs d'un enfant dont la maman prie derrière, il raccourcissait la prière pour ne pas les léser. Il a même recommandé à ses compagnons d'alléger lorsqu'ils dirigent des personnes malades, pressés ou similaires, et d'allonger leurs prières s'ils le désirent, lorsqu'ils sont seuls. Il faut donc adapter les prières en fonction des circonstances qui dépendent de plusieurs facteurs (personnes malades, pressées, personnes priant sous un soleil ardent le Vendredi, etc.).

Hadiths 227 :

Jubeir Ibn Mou'tim rapporte : « J'ai entendu le prophète (psl) réciter au cours de la prière d'Al Maghrib, la sourate At-Toûr » (Boukhari, Mouslim).

Commentaire du hadith :

- 1- Il arrivait que le prophète (psl) récitait des sourates longues lors des prières de Maghrib (car la sourate Toûr fait 49 versets).
- 2- La récitation de sourates courtes lors des prières de Maghrib n'est pas une règle.
- 3- Dans plusieurs hadiths, il est rapporté que le prophète (psl) a récité des sourates comme Moursalât, A'lâ, Tîne, Falaqi, Nassi, etc.

Hadiths 228 :

Abou Houeyra rapporte : « le prophète (psl) récitait au cours de la prière de l'aube, le vendredi, la sourate Sadjda (la prosternation) et la sourate Insâne (l'homme) » (Boukhari, Mouslim)

Tabarâni rapporte un hadith d'Ibn Mass'oud dans lequel il est dit : « Et il persévérerait dans cela ».

Commentaire du hadith :

- 1- C'est une sounna (notamment aux imams qui dirigent la prière du matin) de réciter, la nuit de Vendredi, s'ils le peuvent, la sourate Fatiha + Sadjda dans le premier Rakkat et Fatiha + Insâne dans le deuxième Rakkat.
- 2- Ibn Mass'oud dit qu'il persévérerait dans cela, c'est à dire qu'il le faisait systématiquement pour toutes les prières de l'aube du Vendredi.
- 3- Les savants ont expliqué cela par le fait que ces deux sourates rappellent le jour de la résurrection. Et comme ce dernier aura lieu un Vendredi, c'était donc l'occasion pour lui de réciter des sourates qui rappellent les gens de ce grand jour qui nous attend tous.
Allah est le plus Savant !

Puisse Allah nous aider à effectuer nos prières à l'image du prophète (psl).

Paix sur vous